



Tous les prix sont hors TVA

## Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	CONSUMMATION (€cent / kWh)			
	Compteur simple	Compteur double		Compteur excl. nuit
		HEURES PLEINES	HEURES CREUSES	
70,00	7,05	8,16	6,16	6,16

## Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS ÉLECTRICITÉ : Utilisation de réseaux de distribution et de transport (montants versés à votre gestionnaire de réseau)								IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ (fixées par les autorités publiques)		
Gestionnaire de réseau	Frais de distribution (€cent/kWh)				Frais de transport (€cent / kWh)	Coût de distribution fixe (€ / an)	Tarif prosumer <sup>(1)</sup> (€ / kVA / an)	Gestionnaire de réseau	Cotisation sur l'énergie (€cent / kWh)	Cotisation fédérale <sup>(2)</sup> (€cent / kWh)
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit						
AIEG	5,96	6,26	4,78	4,17	3,62	22,07	55,73	AIEG	0,1926	0,3474
AIESH	9,78	10,07	6,50	5,57	3,62	15,06	71,36	AIESH	0,1926	0,3474
FLUVIUS (GASELWEST)	12,39	12,39	9,63	5,99	2,44	11,27	92,91	FLUVIUS (GASELWEST)	0,1926	0,3474
FLUVIUS ANTWERPEN	8,25	8,25	6,34	4,11	2,27	11,27	65,52	FLUVIUS ANTWERPEN	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IMEWO)	9,67	9,67	7,36	4,84	2,37	11,27	74,75	FLUVIUS (IMEWO)	0,1926	0,3474
FLUVIUS LIMBURG	7,47	7,47	5,98	3,75	2,13	11,27	59,71	FLUVIUS LIMBURG	0,1926	0,3474
FLUVIUS WEST	7,95	7,95	6,13	4,00	2,15	11,27	62,84	FLUVIUS WEST	0,1926	0,3474
FLUVIUS (INTERGEM)	9,13	9,13	7,07	4,53	2,31	11,27	71,28	FLUVIUS (INTERGEM)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IVEKA)	10,91	10,91	8,68	5,14	2,37	11,27	81,81	FLUVIUS (IVEKA)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IVERLEK)	9,91	9,91	7,59	4,93	2,28	11,27	75,90	FLUVIUS (IVERLEK)	0,1926	0,3474
ORES (Brabant Wallon)	7,93	8,43	4,71	3,79	3,62	13,06	65,48	ORES (Brabant Wallon)	0,1926	0,3474
ORES (Est)	10,73	11,46	6,47	5,18	3,62	13,06	82,14	ORES (Est)	0,1926	0,3474
ORES (Hainaut électricité)	8,79	9,27	5,74	4,84	3,62	13,06	70,64	ORES (Hainaut électricité)	0,1926	0,3474
ORES (Luxembourg)	9,40	10,02	5,60	4,46	3,62	13,06	74,62	ORES (Luxembourg)	0,1926	0,3474
ORES (Mouscron)	8,06	8,57	4,92	3,97	3,62	13,06	65,84	ORES (Mouscron)	0,1926	0,3474
ORES (Namur)	9,21	9,78	5,58	4,54	3,62	13,06	72,86	ORES (Namur)	0,1926	0,3474
ORES (Verviers)	10,76	11,40	6,81	5,63	3,62	13,06	81,64	ORES (Verviers)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (PBE)	8,69	8,69	6,60	4,77	2,32	11,27	68,77	FLUVIUS (PBE)	0,1926	0,3474
REGIE DE WAVRE	9,61	10,15	8,01	8,01	3,62	17,51	75,00	REGIE DE WAVRE	0,1926	0,3474
SIBELGA(*)	7,04	7,04	5,14	5,14	1,20	10,26	-	SIBELGA	0,1926	0,3474
FLUVIUS (SIBELGAS)	10,21	10,21	7,88	5,13	2,45	11,27	78,99	FLUVIUS (SIBELGAS)	0,1926	0,3474
TECTEO	8,17	9,14	4,87	4,20	3,62	22,77	63,69	TECTEO	0,1926	0,3474

L'électricité fournie est composée à 100% d'électricité verte produite à partir de panneaux solaires et d'éoliennes en Belgique. Eneco Toit Solaire est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix énergétiques sont fixes pendant la première année. Ce produit est offert uniquement aux clients disposant de leur propre installation photovoltaïque (maximum 10kVA), qui produit de l'électricité à la même adresse que celle pour laquelle le client conclut un accord pour la fourniture d'électricité. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un coût annuel par raccordement électrique. Cette redevance est forfaitaire et due intégralement à compter de la livraison lors de la première année, même en cas d'éventuelle résiliation anticipée. Dès la deuxième année, la redevance fixe est due au prorata du nombre de jours pendant lesquels le client est fourni par Eneco à ce raccordement. La redevance fixe est imputée sur chaque facture de décompte et/ou de clôture. Si le client possède une installation de panneaux solaires en Flandres d'une capacité maximale de 10 kVA, s'il possède un compteur numérique à relevé annuel et si le nouveau système pour panneaux solaires à partir de 2021 s'applique à lui, la consommation d'énergie et l'injection d'énergie seront dorénavant facturés séparément. Plus d'informations : [www.eneco.be/kmo/injectie](http://www.eneco.be/kmo/injectie)

Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles (€ / an)	
<= 1,44 kVA	0,00
> 1,44 kVA et <= 6 kVA	10,20
> 6 kVA et <= 9,6 kVA	16,32
> 9 kVA et <= 13 kVA	20,40
> 13 kVA et <= 18 kVA	30,60
> 18 kVA et <= 36 kVA	40,80
> 36 kVA et <= 56 kVA	81,60
> 56 kVA et <= 100 kVA	132,60

Redevance de raccordement électricité (Wallonie) <sup>(2)</sup> (€cent / kWh)		
		0,075
Contribution Fonds Energie (Flandre) <sup>(2)</sup> (€ / mois)		
	Tension basse	Tension moyenne
Tarif standard (non domicile)	8,15	155,51
Tarif consommateur protégé	0,00	-
Certificats verts et de cogénération en Flandre (€cent / kWh)		2,39
Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)		2,81
Certificats verts pour Bruxelles (€cent / kWh)		1,04

(\*) taux hors terme de capacité : KVA <=13KVA 26,23 €/an; KVA > 13KVA 52,45 €/an.  
 (1) Tarif capacitaire additionnel pour tous les utilisateurs du réseau possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA avec un compteur d'électricité réversible.  
 (2) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 022105 pour la Belgique. / Valable du 1er mai 2021 au 31 mai 2021 inclus. / BB\_032\_022105\_FR\_ENECO\_POWER\_SOLAR



### Prix de l'énergie

VOLUME D'INJECTION*			
(€cent / kWh)			
Compteur simple	Compteur double		Compteur excl. nuit
	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES	
4,65	4,65	4,65	4,65
0,1 X BELPEX -0,01	0,1 X BELPEX -0,01	0,1 X BELPEX -0,01	0,1 X BELPEX -0,01

➤ Tarif mensuel  
➤ Formule tarifaire

Eneco Injection est réservé aux clients qui possèdent une installation photovoltaïque ou une autre installation de production locale en Flandre d'une puissance maximale de 10 kVA, d'un compteur numérique et qui sont liés à Eneco par le biais d'un contrat d'approvisionnement valable.

Votre prélèvement et votre injection d'électricité seront imputés séparément.

Eneco Injection est un avenant à votre contrat à durée indéterminée, dans le cadre duquel le tarif d'injection est variable et soumis à une indexation mensuelle sur la base du paramètre d'indexation Belpex. Vous trouverez de plus amples informations à propos de ce paramètre d'indexation sur [eneco.be/indexation](http://eneco.be/indexation). Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont une estimation tarifaire ; le prix mensuel a été calculé sur la base de la dernière valeur connue de Belpex (03/2021: €46,6100/MWh). Eneco peut modifier le mécanisme d'indexation et les coefficients assortis à condition que la réglementation y relative soit modifiée ou supprimée, ou à condition que les index concernés changent sur le plan du contenu ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'électricité injectée ou ne soient plus publiés ou le soient de manière irrégulière. Les montants mentionnés sont les derniers montants connus. Le volume d'injection sera toujours imputé aux montants en vigueur à ce moment, avec effet rétroactif. Eneco se réserve le droit d'adapter ces frais conformément aux modifications apportées au cadre réglementaire. Les adaptations à ces éléments, dont Eneco n'est pas responsable, sont entièrement récupérées sur le client (avec effet rétroactif). Les prix indiqués sont uniquement applicables aux clients avec une consommation domestique et une consommation d'électricité annuelle mesurée inférieure ou égale à 50 MWh et un raccordement basse tension avec une puissance de raccordement de maximum 56 kVA. Dans les autres cas, Eneco se réserve le droit d'adapter votre prix.

\*Ces tarifs sont un complément aux cartes tarifaires des produits suivants: Eneco Toit Solaire, Eneco Solar, Eneco Soleil & Vent Fix, Eneco Soleil & Vent Flex, Eneco Soleil & Vent Variable, Eneco Soleil & Vent Plus, Eneco Soleil & Vent Go, Eneco Soleil & Vent Home, Eneco Soleil & Vent Home+, Eneco Soleil & Éolien Belge Basic, Eneco Soleil & Éolien Belge Variable, Eneco Flex 1 an, Eneco Go Fix, Eneco Go Flex, Eneco Link 1 an, Eneco Nature 1 an, Eneco Nature 3 ans, Eneco Plus, Eneco Relax 1 an, Eneco Relax 3 ans, EnecoStart, Eneco Basic 1 an, Eneco Budget 1 an, Eneco Budget 3 ans, Eneco Comfort 1 an et Eneco Comfort 3 ans.

Carte tarifaire version 022105 pour la Belgique. / Valable du 1er mai 2021 au 31 mai 2021 inclus. Uniquement applicable si un contrat d'approvisionnement a été conclu. / BB\_032\_022105\_FR\_ENECO\_ADDENDUM\_INJECTION